

## OPACITE ET OPACIFICATION DU DEBAT SUR LES CAUSES DES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET DES MALADIES PROFESSIONNELLES

Dans une période où domine la célébration des vertus de l'entreprise et du néo-libéralisme, il est particulièrement intéressant de s'attacher aux discours - patronaux, syndicaux, institutionnels - sur les accidents du travail et les maladies professionnelles. Ces discours sont toujours décalés par rapport aux effets des politiques économiques qui, par l'intermédiaire des objectifs et des normes de production, donc des conditions de travail, déterminent réellement la santé des travailleurs, comme Sami Dassa l'a bien montré. Pour le dire encore autrement, les représentations de l'accident ou de la maladie professionnelle conduisent soit à faire le silence sur leur fréquence soit à les rendre "acceptables". Tout semble indiquer en effet qu'en la matière on en est arrivé à une opacification des responsabilités qui permet aux "experts" d'imposer leur point de vue. Si les perceptions et les représentations du sens commun s'appuient de fait sur de véritables croyances qui tantôt insistent sur la "fatalité", la "malchance", tantôt sur la "faute" du patron ou des salariés, les représentations semi savantes imputent la cause de l'accident ou de la maladie à des effets psychologiques (la "sinistrose") ou à des dysfonctionnements du système ternaire, homme, machine, environnement. Les discours patronaux adoptent ce point de vue et les discours syndicaux, même s'ils adoptent un ton plus polémique, en restent marqués.

### Le discours patronal :

L'analyse de la revue patronale "CNPF Patronat" entre 1969 et 1989 montre

tout d'abord que le thème des accidents du travail n'y est pas régulièrement traité. Certaines périodes (selon un découpage quinquennal) apparaissent comme plus prolixes d'autres au contraire plus silencieuses : ainsi la période 1974 - 1978 apparaît comme une période de forte production alors que la période 1979 - 1983 se caractérise par une faible production. La variation du nombre d'accidents ne peut expliquer ce changement dont le principe se trouve dans un savant calcul des opportunités d'intervention dans une situation de luttes salariales intenses. Pourtant, même en période de production et à fortiori en période de calme, le thème des accidents du travail et des maladies professionnelles ne figure pas en première page et les titres des articles insistent sur la baisse du nombre d'accidents ou sur "le combat" des entreprises contre eux. L'argumentation s'appuie le plus souvent sur une reproduction des statistiques de la CNAMTS, qui ne sont jamais critiquées mais toujours présentées comme la réalité objective. Les aspects conflictuels sont, en général, soigneusement estompés au profit de considérations "objectivistes" sur la médecine du travail, la prévention, les coûts... Ce discours qui se veut neutre, objectif, techniciste en matière de prévention repose sur une notion quasi "métaphysique", "le risque au travail". Avec ce mode de raisonnement les effets des conditions de travail sur la santé sont neutralisés. Le risque est bien sûr inhérent à l'activité de l'homme, son actualisation en accident concerne la "société toute entière" et sa prévention est à la fois une affaire de spécialistes et

"d'éducation et de formation de la naissance à la mort". En somme, aucune polémique sur les causes des accidents ou des maladies professionnelles ne doit troubler "la bonne marche de l'entreprise", "l'harmonie de la collectivité". Ce type d'articles invite bien les chefs d'entreprises à faire des accidents et des maladies professionnelles une de leurs priorités mais "sans passion", "sans extrême", "raisonnablement" car "ils sont une maladie de la société" c'est seulement lorsqu'un chef d'entreprise a été incarcéré que la revue a pris une position plus polémique rappelant que *"dans la plupart des pays libres et civilisés, la détention préventive est très critiquée"*. De cette épisode, la revue en a vite tiré une leçon *"l'établissement de relations sociales dans le système économique capitaliste ne peut jamais être considéré comme acquis"*.

#### **Le discours syndical :**

L'analyse repose ici sur la revue "le Droit ouvrier" (entre 1989 et 1988). L'observation des histogrammes de fréquence de production et l'analyse du contenu montrent que la production syndicale se construit avant tout comme réaction au discours patronal : ainsi la période de forte fréquence coïncide avec la période d'écrits patronaux (1974 - 1978) mais décalée de quelques mois. Comme le discours patronal, le discours syndical insiste rarement sur l'imputation des responsabilités et traite plus souvent des "réparations" et de "la revalorisation des rentes". Lorsque le ton se fait plus polémique et le style plus accusateur, l'imputation de l'accident ou de la maladie est attachée aussi bien aux pouvoirs publics, aux patrons, qu'à la CNAM. Dans ce type de discours se manifeste bien souvent la grande difficulté des auteurs (qui sont le plus souvent des avocats, des universitaires, et plus rarement des syndicalistes) à coordonner l'évolution des textes juridiques, les appréciations sur les atteintes réelles à la santé, le taux de réparations et la hausse du coût de la

vie. Le discours reste en quelque sorte prisonnier du cadre juridique et des données économiques et ne se permet guère d'aborder la vie de l'entreprise et surtout les conditions de travail. Pourtant une autre logique affecte l'intensité et le rythme de production d'écrits sur les accidents du travail : celle de l'emploi. La dernière décennie, 1978-1988, marquée par la croissance du chômage est caractérisée par une baisse sensible du nombre d'articles. De la même façon, et toujours à l'inverse de la revue patronale, les articles syndicaux figurent plus souvent en première page. Enfin, au lieu de faire appel à la technique, le discours syndical s'appuie plus fréquemment sur le droit. Tout se passe donc comme si le discours patronal et le discours syndical contribuaient, chacun à leur façon, l'un dépendant d'ailleurs largement de l'autre, à développer une certaine "opacité" autour des accidents du travail et des maladies professionnelles.

#### **Le discours objectiviste : les statistiques**

Le recours obligatoire aux statistiques oblige à s'intéresser à la logique qui prévaut dans leur élaboration. On trouve ici deux séries de données : financières et technologiques. Les premières, malgré une présentation qui se veut précise et fine, constituent un enjeu considérable puisque c'est à partir d'elles que se développe une réflexion économique sur le coût des atteintes à la santé durant le travail, que la Caisse d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés détermine les calculs de fixation de rentes et indique des orientations de recherche pour l'amélioration des conditions de travail et la prévention. On comprend dans ces conditions, comme l'ont par ailleurs montré R. Lenoir ou S. Dassa, que des pressions sociales précèdent les déclarations d'accident du travail aux Caisses Régionales d'Assurance

Maladie. La seconde série de données est aussi décomposée en tableaux comprenant les accidents avec arrêt de travail, nombre de journées perdues, incapacité... en fonction de critères individualisants tels l'âge, le sexe, la qualification, la nationalité... Les conditions de travail (qui pourraient être saisies par des indices tels que le travail à la chaîne, le travail artisanal, le travail de nuit, durant les heures supplémentaires...) ne sont guères retenus comme critères de classification. Chacune à leur manière, ces deux séries statistiques produisent une certaine "opacification" des causes des atteintes à la santé : les unes parce qu'elles résultent d'une sous déclaration ou d'un processus de minimisation, les autres parce qu'elles individualisent ce qui est collectif.

Alors que le discours officiel parle de baisse des accidents, une recomposition des données montre assez bien qu'il n'en est rien : si l'on isole les trois grands secteurs producteurs d'accidents et de maladies professionnelles que sont la métallurgie, le bâtiment et travaux publics, le transport et la manutention on constate une hausse des atteintes à la santé, résultat à l'opposé du calcul des moyennes réalisé sur l'ensemble des activités qui seul permet de parler de baisse. De la même façon, si l'on isole les ouvriers peu qualifiés et parmi eux les ouvriers immigrés qui connaissent les conditions de travail souvent les plus contraignantes et qu'on les regroupe, on constate que le taux d'atteintes à la santé augmente considérablement et affecte particulièrement cette catégorie ce qui écarte les explications individualisantes.

### **Le discours objectiviste : les affiches de prévention**

L'Institut National de recherche et de réussite a produit un ensemble d'affiches destinées à prévenir les accidents. L'analyse de ces images (thèmes traités, couleurs, slogans...) permet d'en induire la représentation du destinataire qu'ont

les auteurs et les commanditaires de ce matériel de prévention. Le principe sur lequel elles reposent est en quelque sorte qu'il faut corriger les "mauvais penchants" des travailleurs. La forme est toujours simplifiée à l'extrême : quatre couleurs utilisées en contraste, images faciles à identifier, textes de quelques mots, usage de grands caractères - ce qui laisse supposer que le travailleur auquel les affiches s'adressent est doté d'un niveau de réflexion rudimentaire. Le symbolisme est toujours très stéréotypé : pour les couleurs le blanc est associé à la propreté, le bleu à l'eau, le rouge au danger. Les slogans visent à développer des réflexes sécuritaires. Tout semble donc concourir à vouloir moraliser le travailleur en lui laissant croire que la lutte contre les accidents et les maladies professionnelles est avant tout affaire de volonté. Les deux formes de discours objectivistes (l'élaboration de statistiques et la production d'affiches de prévention) contribuent à leur façon au travail d'opacification de la relation conditions de travail - atteintes à la santé.

### **La production de l'opacité :**

En fait, cette opacité qui entoure les accidents de travail et les maladies professionnelles s'est élaborée progressivement, avant de devenir un objet de travail des agents des classes intermédiaires.

Avant 1880, on peut dire que la "question" des accidents du travail ne se posait guère puisque l'activité économique reposait sur une conception entièrement libérale qui se concevait comme "naturelle". C'est sans doute le grand nombre d'accidents qui, durant la fin du XIXe siècle conduira les agents de l'Eglise, qui ne pouvait en assurer la gestion, à organiser des campagnes de sensibilisation sur le sort des blessés du travail et l'avenir de la famille des disparus, vite relayés par l'action des

## COMMENT UTILISER LES AFFICHES

Les affiches font partie des moyens que l'INRS met à la disposition des services de prévention et des entreprises pour les aider dans leur action.

Quelques-unes sont des affiches de sensibilisation à des problèmes très généraux, voire à l'idée de sécurité elle-même ; la plupart concernent des risques ou des situations de travail bien précis. Toutes s'adressent aux travailleurs, l'action auprès du chef d'entreprise et des cadres responsables s'exerçant par d'autres moyens (obligations réglementaires, information technique, etc.).

Ces affiches n'en constituent pas moins pour ceux qui les font apposer un constat de leurs obligations en matière de prévention : elles ne se substituent pas aux mesures de prévention technique, à la formation professionnelle des travailleurs ou à une organisation rationnelle du travail. Bien au contraire, elles les appellent. Souvent même, leur utilisation suppose que ces dispositions soient déjà prises : inutile de placarder

- Sélectionnez les affiches d'après la nature de votre industrie et les statistiques des accidents du travail dans votre entreprise.
- Diversifiez les emplacements d'affichage ; les affiches seront apposées par exemple :
  - près des postes de travail, au voisinage du risque ;
  - en rappel dans les endroits fréquentés régulièrement par le personnel (vestiaires, couloirs, etc.).
- Mettez les affiches en bonne lumière ; au besoin, prévoyez un éclairage spécial.
- N'évoquez qu'une seule idée à la fois ; si en raison des dimensions la présentation vous semble peu visible, posez plusieurs exemplaires côte à côte.
- Changez fréquemment les affiches. C'est une condition indispensable pour soutenir l'attention.

l'affiche « portez vos guêtres », si des guêtres ne sont pas mises à la disposition des travailleurs et si ces derniers ne sont pas informés (du lieu où elles se trouvent, de leur utilité, de la manière de s'en servir).

En revanche, l'affiche peut appuyer ou compléter utilement les autres mesures de prévention, soit en sensibilisant les travailleurs à des problèmes nouveaux, soit en leur rappelant des attitudes ou des gestes de travail qui devraient, pour la sécurité, devenir des habitudes.

Elle a même un rôle original à jouer : s'appuyant sur les motivations les plus diverses de l'individu, elle agit par persuasion, parfois même inconsciente, et peut dans bien des cas entraîner l'adhésion mieux qu'un ordre, une consigne ou une explication rationnelle.

Ce but ne sera atteint que si l'affiche est vue et comprise.

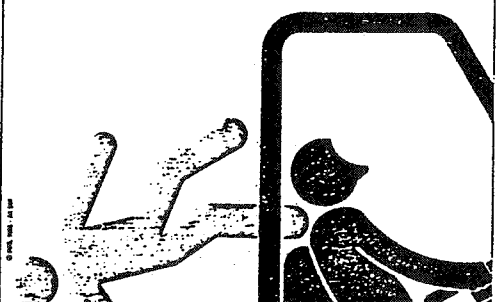
A défaut de règles précises, voici quelques conseils :

- N'hésitez pas à réexposer des affiches ; une réexposition peut provoquer un renouveau d'intérêt, rappeler un risque oublié, en bref, renforcer l'impact de l'affiche.
- Si vous organisez des campagnes de sécurité sur un thème donné, appuyez-les par des affiches appropriées qui viendront renforcer les autres moyens dont vous disposez.

Pour vous tenir au courant de la parution des affiches, lisez la revue « Travail et Sécurité » publiée par l'INRS. Cette revue présente régulièrement les nouvelles créations.

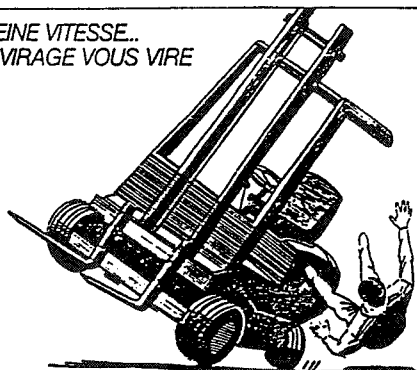
Et n'oubliez pas que pour vous procurer les affiches, il vous suffit d'en faire la demande au service prévention de votre caisse régionale d'assurance maladie qui vous fournira gratuitement des exemplaires.

# PASSAGER INTERDIT



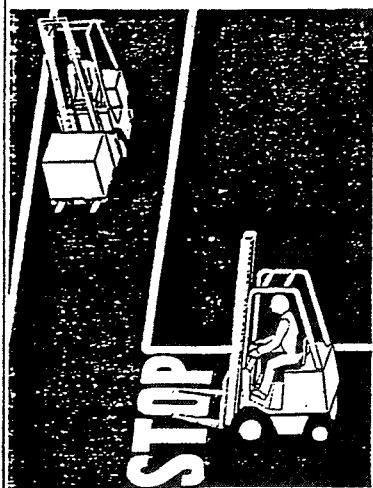
AK 944

A PLEINE VITESSE...  
... LE VIRAGE VOUS VIRE



AD 507

AR 507



AD 322

AR 322

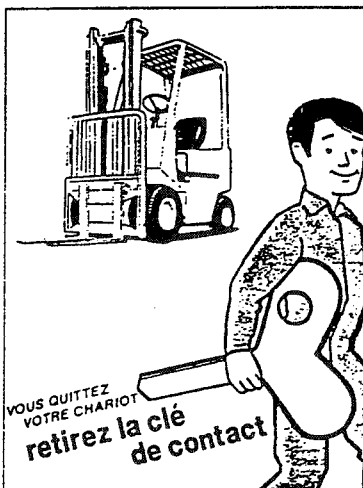
*faut pas jouer*



*à ce petit jeu là*

AD 449

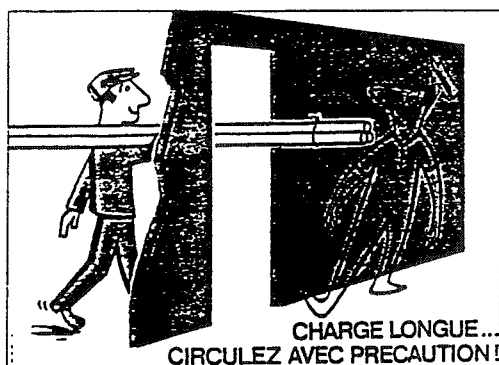
AR 449



VOUS QUITTEZ  
VOTRE CHARIOT  
retirez la clé  
de contact

AD 465

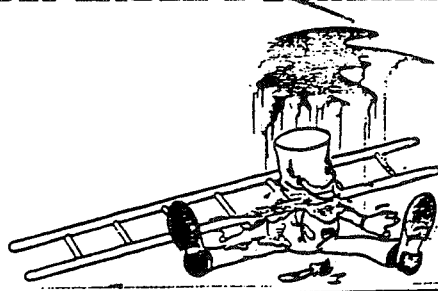
AR 465



CHARGE LONGUE...  
CIRCULEZ AVEC PRECAUTION!

AR 184

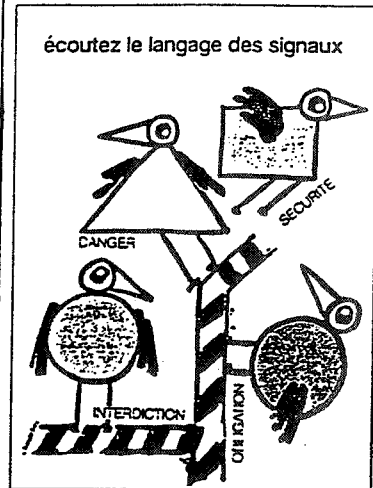
# DEPLACEZ L'ECHELLE



AD 421

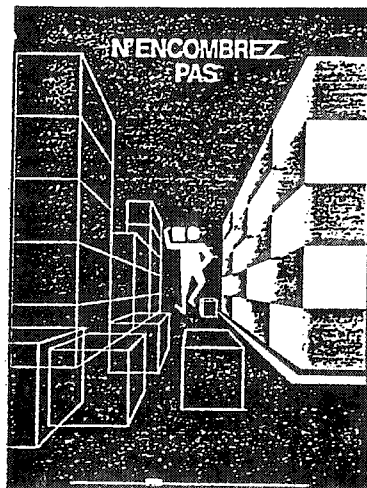
AR 421

LEVAGE . MANUTENTION . CIRCULATION



AD 515

AR 515



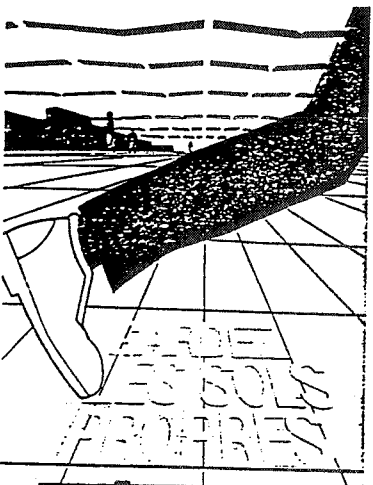
AD 191

AR 191



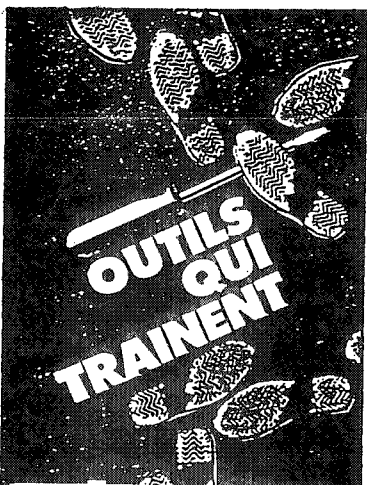
AA 240

AR 240



AD 427

AR 427

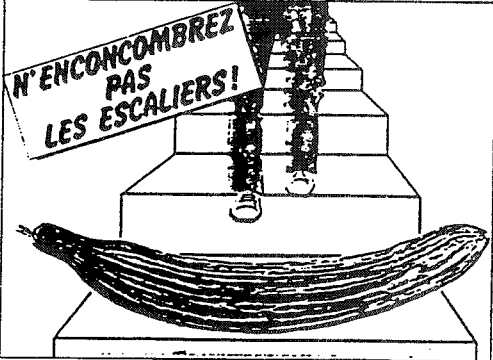


AD 453

AR 453

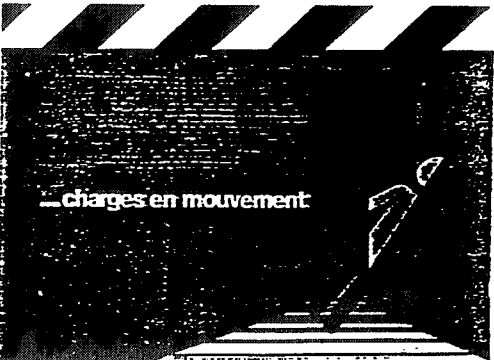


AD 435



AD 472

AR 472



AD 494

AR 494

députés radicaux et socialistes réclamant la substitution à la charité privée d'un droit du travailleur accidenté. Les luttes très vives de cette période aboutirent à la loi du 9 avril 1898 qui fonctionne comme un troc entre la déresponsabilisation des chefs d'entreprises et leur obligation de réparation. L'extension progressive de ce système à l'ensemble des catégories de salariés sous tend la création d'instituts spécifiques qui traitent les accidents de travail et les maladies professionnelles hors du cadre où ils se sont produits. Tout se passe comme si cette extériorisation en naturalisant les accidents, permettait le développement d'un appareil institutionnel de prévention. Cette logique revient à socialiser (puisque ce sont les Caisses d'Assurance Maladie qui financeront les activités) la responsabilité mais aussi permet de développer une idéologie du risque professionnel qui impute les atteintes à la santé au développement économique et déculpabilise les chefs d'entreprise. La création de ces organismes de gestion, de recherches, de prévention s'accompagne d'une multiplication d'agents spécialistes (médecins, ingénieurs, psychologues, ergonomes...) qui créent un nouveau langage, inculquent de nouvelles représentations, technicisent l'approche de la santé au travail et rationalisent enfin la moralisation de la prévention. A travers les représentations qu'ils élaborent, véhiculent et inculquent ces spécialistes contribuent, à la fois, à mieux saisir différents aspects des atteintes à la santé et à opacifier un peu plus l'effet des déterminations des rythmes et des contraintes de production. Et il n'est pas sans intérêt de noter, qu'au cours de stages de formation, des représentants des salariés, chargés des questions de sécurité, acquièrent un nouveau langage, de nouveaux cadres de pensée, qu'ils introduiront dans l'entreprise - contribuant sans le savoir à la dépolitisation du débat sur les accidents du travail et maladies professionnelles.